



**Centre Communal
d'Action Sociale**

Livret d'accueil

Maintien à Domicile

Portail Citoyens :

<https://lesclayessousbois.espace-citoyens.net>

**Hôtel de Ville Place Charles de Gaulle
78340 Les Clayes-sous-Bois**

Tél : 01 30 79 39 39 - 01 30 79 38 15

Courriel : maintien.domicile@lesclayessousbois.fr

**Autorisation de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement
du 28 décembre 2015 N° arrêté : 2018-2018-87
Département des Yvelines 2, place André Mignot 78012
Versailles Cedex**





Ce livret vous présente le Service de Maintien à Domicile du CCAS des Clayes-sous-Bois. Il reflète notre engagement à assurer un accompagnement personnalisé, respectueux des droits et libertés de chacun, en conformité avec les recommandations de la Haute Autorité de Santé.

Ce service s'adresse :

- Aux personnes de 60 ans et plus ayant partiellement perdu leur autonomie
- Aux personnes en situation de handicap ou en incapacité temporaire

Le service se fixe comme objectifs :

- Accueillir avec bienveillance pour instaurer un climat de confiance
- Écouter et communiquer de manière attentive pour comprendre vos besoins
- Personnaliser votre plan d'aide et coordonner avec médecins, institutions et aidants
- Maintenir et renforcer votre lien social et votre intégration dans l'environnement
- Prévenir le syndrome de glissement par un suivi régulier

Chaque action vise à valoriser votre autonomie, à respecter vos choix et à assurer la qualité et la continuité de l'assistance.

Le CCAS est un établissement public local intervenant dans les domaines de l'action sociale. Il propose un soutien aux personnes en situation de fragilité, en lien avec les institutions publiques et partenaires locaux.

LE PÔLE MAINTIEN À DOMICILE

Le Pôle Maintien à Domicile fédère l'ensemble des services permettant de préserver votre autonomie à domicile : aide à la vie quotidienne, soutien psychologique, coordination avec les professionnels de santé.

Il assure également l'instruction des demandes d'aide sociale légale, notamment :

- L'aide-ménagère
- La prise en charge des repas
- La prise en charge des frais d'hébergement
- La demande d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
- La demande d'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA)

1 - Aide à domicile

Les aides à domicile assurent :

- L'entretien courant du logement : ménage, courses, préparation des repas
- L'accompagnement extérieur : balades, rendez-vous médicaux ou administratifs
- Le soutien psychologique : visites régulières pour rompre l'isolement et maintenir le lien social

Les auxiliaires de vie sociale interviennent également pour :

- L'aide à la toilette quotidienne : accompagnement au bain ou à la douche, habillage, déshabillage



Les outils mis en place

Fiche de liaison, plan personnalisé d'aide, carnet de suivi, interventions planifiées et évaluées régulièrement pour garantir la qualité du service rendu.

Pour garantir un accompagnement personnalisé, une coordination optimale et garantir la qualité du service rendu, le Pôle Maintien à Domicile s'appuie sur :

- **Évaluation des besoins** : diagnostic initial et réévaluation annuelle pour ajuster les prestations
- **Cahier de liaison** : carnet de suivi partagé entre professionnels et famille pour une communication fluide
- **Dossier Unique Informatisé** : document détaillant les informations personnelles et médicales, en concertation avec tous les acteurs
- **Questionnaire de satisfaction** : permet de recueillir votre avis sur la qualité de l'accueil et des interventions (1 fois par an)
- **Contrôle de qualité** : visites à domicile par l'encadrant pour vérifier le respect des missions et améliorer les pratiques
- **Télégestion** : système de badgeage au domicile, garantissant la traçabilité des heures d'intervention et facilitant la facturation

2 - Portage de repas à domicile

Accessible sur présentation d'un certificat médical aux personnes de 65 ans et plus ou en situation de handicap.

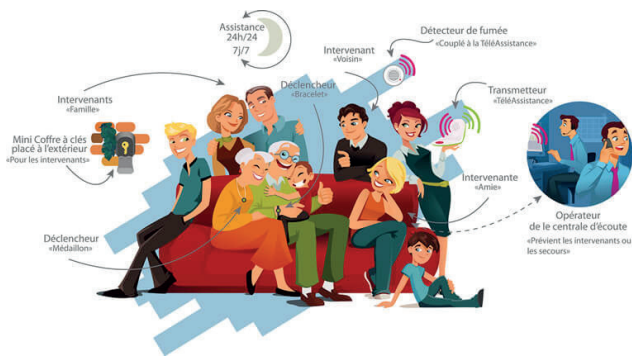
- Livraison d'un repas complet (à réchauffer), du lundi au vendredi
- Repas du week-end inclus dans la livraison du vendredi
- Tarification individuelle modulée selon vos ressources

3 - Téléassistance

En partenariat avec le Conseil départemental des Yvelines, ce service s'adresse :

- Personnes âgées de 60 ans et plus
- Personnes en situation de handicap ayant un taux d'invalidité de 80%
- Personnes déficients respiratoires et/ou moteurs (sur justificatif médical)

Fonctionnement : un simple appui sur un boîtier déclenche une alerte vers une centrale d'écoute, qui contactera vos proches, votre médecin ou les services de secours.



Tarif : défini par le Département des Yvelines (voir annexe pour le barème détaillé).

4 - Espace des Docteurs Lion

À partir de 60 ans, vous pouvez vous restaurer à l'Espace des Docteurs Lion
Rue du 8 Mai 1945 - 78340 Les-Clayes-sous-Bois

Les menus sont disponibles sur le site internet de la Ville ou au CCAS.

Renseignements : 01 30 55 60 13 ou 01 30 79 38 15



5 - Prévention et traitement de la maltraitance

Protection des lanceurs d'alerte

Toute personne témoin, dans l'exercice de ses fonctions, d'actes de violence à l'encontre d'autrui bénéficie d'une protection légale. En cas de suspicion de maltraitance, l'intervenant en informe immédiatement son responsable, qui prendra les mesures nécessaires et mobilisera les ressources appropriées.

Engagement du CCAS

Le CCAS est vigilant quant aux risques de maltraitance et s'engage à prévenir tout danger, tant physique que psychologique. Le cas échéant, un signalement sera effectué auprès des autorités compétentes (services de l'État, Procureur de la République), conformément aux dispositions légales en vigueur.

En cas de suspicion de maltraitance envers une personne âgée ou en situation de vulnérabilité, il est important d'agir rapidement. Vous pouvez :

- Alerter le CCAS de votre commune
- Contacter le 3977, numéro national d'écoute et de signalement des situations de maltraitance
- Ou appeler le 01 39 55 58 21, ligne locale dédiée à la prévention et au traitement de la maltraitance

Ces dispositifs garantissent une prise en charge confidentielle et adaptée des situations signalées.





6 - Les coordonnées utiles

Pôle Autonomie Territorial

Téléphone : 0 801 801 100 (numéro vert, service et appel gratuits)

Horaires permanence téléphonique :

- Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h 30
- Le vendredi de 8h30 à 16h30

Accueil physique : Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi : 9h-12h30 et 13h30-17h

Adresse : 28, rue Roger Hennequin 78190 TRAPPES

Une permanence sans rendez-vous est assurée le mardi matin de 9h à 12h30, afin de vérifier la complétude des dossiers.

Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) - Yvelines

Pour toute demande d'information ou d'accompagnement concernant les services d'aide à domicile (personnes âgées ou en situation de handicap), vous pouvez contacter :

Courriel : autonomie78@yvelines.fr

Téléphone : 0 801 801 100 (numéro vert, service et appel gratuits)

Horaires permanence téléphonique :

- Du lundi au jeudi : 8h30 – 17h30
- Le vendredi : 8h30 – 16h30

Horaires d'ouverture - Service administratif

Lundi : 14h à 18h (18h - 20h uniquement sur RDV)

Mardi : (13h30 - 17h30 uniquement sur RDV)

Mercredi : 8h30 à 12h - 13h30 à 17h30

Jeudi : 8h30 à 12h

Vendredi : 8h30 à 12h (13h30 - 17h uniquement sur RDV)

Horaires d'ouverture - Permanence téléphonique

Lundi : 14h à 20h

Mardi : 8h30 à 12h - 13h30 à 17h30

Mercredi : 8h30 à 12h - 13h30 à 17h30

Jeudi : 8h30 à 12h - 13h30 à 17h30

Vendredi : 8h30 à 12h - 13h30 à 17h

Horaires d'intervention des aides à domicile

Du lundi au vendredi : 8h30 à 18h30

Le samedi : 8h30 à 13h30

Les interventions du samedi sont réservées aux personnes les plus dépendantes.